

**« Je suis libertaire et
n'appartiens à aucun parti
» : l'octogénaire, ses amis
anarchistes et le mystère
de la bombe devant le
McDonald's**

Jérémie Pham-Lê

Jérémie Pham-Lê

« Je suis libertaire et n'appartiens à aucun parti » :
l'octogénaire, ses amis anarchistes et le mystère de la bombe
devant le McDonald's
8 juin 2026

extrait le 13 août 2026 de *Le Monde*.

Note de l'auteur : Le 26 juillet 2025, un engin explosif et un drapeau israélien déchiré sont déposés devant une enseigne McDonald's de Clermont-Ferrand. Après dix mois d'enquête, un ex-photographe de presse de 85 ans, se disant révolté par la guerre à Gaza, fait office de principal suspect, tandis qu'un possible complice s'est suicidé le 7 mai, avant un coup de filet de l'antiterrorisme.

Table des matières

Homme encapuchonné	3
« Je voulais faire une action d'éclat »	5
Cercle de cinq amis	6
Echantillons de poudre	7

En cette nuit d'été, Dylan (le prénom a été changé), jeune militaire, se promène dans le centre-ville de Clermont-Ferrand. Après avoir traversé les rails du tramway, il s'engage sur une allée piétonne et entend comme un bruit sec au niveau du restaurant McDonald's, situé à cheval entre l'avenue des Etats-Unis et la rue du 11-Novembre.

Il est 3 h 40, samedi 26 juillet 2025, lorsque le soldat d'infanterie découvre ce qui ressemble à un engin explosif artisanal, abandonné à même le sol devant l'enseigne de fast-food américaine. Composé d'un bidon relié par des fils à un détonateur, l'objet improvisé vient d'être mis à feu. Des étincelles jaillissent dans le ciel noir, enveloppées d'une épaisse volute de fumée. Dylan s'éloigne, sort son téléphone, filme le dispositif et donne l'alerte en composant le 17.

Dix minutes plus tard, les policiers du commissariat débarquent sur place. Un premier examen révèle que l'engin a dysfonctionné et n'a pas provoqué l'explosion attendue. Le poseur de la bombe, lui, est introuvable. Avant de disparaître, il a disposé, de part et d'autre du rideau métallique du McDonald's, deux morceaux du drapeau d'Israël, déchiré au niveau de l'étoile de David. En raison de la symbolique de l'action et de la cible, le parquet de Clermont-Ferrand ouvre une enquête pour « tentative de destruction d'un bien privé par un moyen dangereux pour les personnes en raison de l'appartenance à une race, ethnie, nation ou religion ».

Au terme de dix mois d'investigations, l'affaire vient de connaître une succession de rebondissements : de l'interpellation du principal suspect, un octogénaire au profil surprenant, à son incarcération puis à sa libération, le 22 mai, en passant par un coup de filet de l'antiterrorisme dans la mouvance anarchiste.

Homme encapuchonné

Dès les premiers jours, les enquêteurs locaux, convaincus d'avoir affaire à du travail d'« amateur », pensent à un ancien militant « gilet jaune » inoffensif de la région. Ils entreposent

l'engin artisanal au commissariat et, par acquit de conscience, transmettent des photos du dispositif explosif aux services des démineurs de Lyon. A la vue des clichés, ces derniers se rendent en urgence à l'hôtel de police de Clermont-Ferrand pour effectuer une analyse minutieuse et des prélèvements.

Dans leur rapport, en date du 29 juillet 2025, ils notent que l'engin, décrit comme perfectionné, redoutable et conçu de manière professionnelle, incorpore une soixantaine de grammes de TNT toujours susceptibles d'exploser et 6 mètres de cordeau détonant. Si le dispositif avait fonctionné, disent les experts, toute personne se trouvant à proximité aurait été tuée ou gravement brûlée par l'explosion, et la devanture du McDonald's, soufflée.

Le liquide hautement inflammable contenu dans le bidon, un mélange de diesel et de white spirit, aurait alors été projeté, provoquant l'incendie de l'intérieur du restaurant et même du bâtiment entier. D'après les démineurs, si la déflagration n'a pas eu lieu, c'est uniquement en raison d'une défaillance du détonateur, indépendante de la volonté de l'auteur.

La division de la criminalité organisée et spécialisée de la police judiciaire est chargée de reprendre les investigations et d'identifier le poseur de bombe. Les images des caméras de surveillance de la ville montrent un homme encapuchonné arriver à bord d'une Peugeot 207 de couleur claire, peu avant les faits, au niveau de la place Gilbert-Gaillard, à 300 mètres de l'enseigne de restauration. Il extrait de son coffre un sac en bandoulière, se dirige à pied vers le McDonald's, puis sort l'engin explosif qu'il dépose devant la devanture. Il allume la mèche et, au moment où de la fumée commence à s'échapper, jette les morceaux du drapeau israélien au sol avant de reprendre le chemin de sa voiture.

Sur le trajet, la capuche du suspect glisse de sa tête. L'homme semble d'un certain âge. Les recherches sur la plaque d'immatriculation de son véhicule dans les fichiers de police lèvent le voile sur son identité : il s'appelle Ghislain B., a bientôt 85 ans et est inconnu de la police, de la justice et des services de renseignement.

tention et quitte la prison de Riom le 22 mai, sous contrôle judiciaire. Dans ses derniers interrogatoires, l'octogénaire a exprimé des regrets : « C'est une action qui m'a conduit à être là où je suis aujourd'hui et qui a été mal comprise. J'aurais dû prendre une bombe de peinture plutôt qu'un engin explosif. » Pour les enquêteurs, l'affaire est élucidée. Reste, désormais, la perspective d'un probable procès pour Ghislain B.

« Je voulais faire une action d'éclat »

L'octogénaire est un ancien photographe de presse ayant connu son heure de gloire. Décrit dans la presse comme « baroudeur », il revendique avoir parcouru plus de 80 pays et a vécu, dans les années 1960, au Vietnam, où il a d'abord exercé comme enseignant de français à Da Nang avant de devenir, durant la guerre avec les Etats-Unis, reporter photo en freelance pour plusieurs agences de presse, notamment l'Associated Press (AP).

C'est à lui qu'on doit la photographie, prise en 1968, de la main déchiquetée d'un soldat américain accrochée à des barbelés. Le cliché avait été détourné par les mouvements pacifistes et antimilitaristes sous la forme d'un tract d'engagement dans l'armée avec ce slogan ironique : « Votre pays a besoin de vous. » Par la suite, Ghislain B. s'est, notamment, installé au Cambodge, à l'époque des Khmers rouges, ou encore en Afghanistan, où il a été photographe pour l'ONG Médecins du monde.

Depuis qu'il a pris sa retraite, à la fin des années 2000, l'ancien journaliste vit dans la montagne Bourbonnaise, dans l'Allier. Le 30 juillet, un dispositif policier d'ampleur se met en place autour de sa maison, située à l'écart des villages. Après une phase de surveillance, les forces d'intervention du RAID, assistées par une équipe de démineurs, lancent l'assaut à 6 heures, avec la crainte que l'octogénaire détienne d'autres bombes létales. Dans la bâtisse, ils ne découvrent aucun engin explosif, seulement quelques armes à feu anciennes, et constatent que le suspect vit de façon spartiate, dormant sur un matelas à même le sol.

Placé en garde à vue, Ghislain B. reconnaît avoir déposé l'engin explosif devant le McDonald's de Clermont-Ferrand, justifiant son action par son hostilité profonde à l'égard de la politique des gouvernements américain et israélien au Moyen-Orient et son sentiment de révolte face aux conséquences de la guerre déclenchée par Israël à Gaza en réponse aux massacres perpétrés par le Hamas palestinien, le 7 octobre 2023.

« J'étais arrivé à un point de saturation cette année, explique-t-il. (...) Je voulais faire quelque chose de théâtral, une action d'éclat, car j'avais participé à des manifestations pour la Palestine qui ont eu peu d'écho médiatique. Je voyais que la situation durait depuis deux ans et que les civils à Gaza étaient affamés, assoiffés et prenaient des bombes sur la tête nuit et jour. (...) Israël fait la guerre à tous ses voisins et affame les Palestiniens, ce qui est insupportable pour moi. »

Cercle de cinq amis

L'annonce d'un blocage de l'aide humanitaire par le gouvernement israélien de Benjamin Nétanyahou, en mars 2025, l'aurait fait entrer dans une colère noire, précipitant son passage à l'acte. « Monsieur a agi de telle sorte qu'il n'y ait pas de dégâts humains et son geste avait une portée symbolique car il était confronté à l'inefficacité des autres formes de protestation à l'égard des massacres qui ont lieu à Gaza, en Palestine », fait valoir Jean-Louis Borie, l'un de ses avocats. Concernant son idéologie, l'octogénaire assure : « Je suis libertaire et n'appartiens à aucun parti. »

Ghislain B. fait une révélation inattendue aux enquêteurs : il n'aurait pas agi seul. Dépourvu de toute compétence dans la confection d'explosifs, il a fait appel, dit-il, à un complice qui a endossé le rôle d'artificier et fabriqué la bombe deux jours avant les faits. Il refuse de livrer l'identité de cet homme ou de détailler la manière dont il a procédé. Le 1er août 2025, à l'issue de sa garde à vue, il est mis en examen et placé en détention provisoire au centre pénitentiaire de Riom (Puy-de-Dôme).

En raison de ses confidences, l'enquête se poursuit sous la qualification criminelle de « tentative de destruction en bande organisée ». Si la justice antiterroriste ne se saisit pas de l'affaire, la sous-direction antiterroriste (SDAT), un service de police judiciaire habitué à traquer les djihadistes, est cosaisie des investigations au titre de sa compétence, développée ces der-

nières années dans la lutte contre les extrémismes politiques violents.

« Ce choix de recourir aux moyens démesurés de l'antiterrorisme ne s'explique qu'en raison des motivations politiques du mis en cause et illustre la volonté de criminaliser certaines luttes, en particulier celles en soutien au peuple palestinien », dénonce Alice Becker, l'autre avocate de Ghislain B.

En exploitant les relevés téléphoniques du suspect, les enquêteurs antiterroristes identifient un cercle de cinq amis avec qui il est en contact régulier, majoritairement connus du renseignement territorial pour leur appartenance à « la mouvance anarcho-autonome ». En clair, à l'ultragauche. Certains suspects sont liés à des anarchistes italiens, sans appartenir à un groupuscule structuré. Le profil de l'un d'eux, Michaël P., suscite un intérêt particulier. Dans une conversation interceptée, ce quadragénaire sans emploi, ancien agriculteur dans le Puy-de-Dôme, affirme détenir « des détonateurs dans une écurie », lesquels seraient protégés dans de « l'aluminium ».

Echantillons de poudre

Le 19 mai, une vaste opération d'interpellations est lancée par la SDAT. Mais Michaël P. ne fait pas partie des gardés à vue : Il s'est pendu douze jours avant, le 7 mai, sans laisser d'explication. Une perquisition est néanmoins conduite à son domicile, permettant la découverte de plusieurs détonateurs ainsi que d'échantillons de poudre pouvant entrer dans la fabrication d'explosifs, des précurseurs qu'il n'avait aucune raison légitime de posséder.

Etait-ce lui l'artificier ? « Difficile d'établir les raisons de son suicide, mais il semble qu'il ait eu quelques fragilités. Il n'est toutefois pas interdit d'imaginer que le sort de son ami Ghislain [incarcéré] ait pu l'affecter », relève une source proche de l'enquête. Les quatre autres suspects, entendus durant trois jours, sont remis en liberté sans charge retenue contre eux.

La même semaine, après plusieurs échecs, Ghislain B. obtient sa remise en liberté par un juge des libertés et de la dé-